

# Les agriculteurs restent déterminés

RÉUNIE EN CONGRÈS À MÉZÉRIAT, LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES A FAIT LE POINT SUR LA MOBILISATION DES DERNIÈRES SEMAINES ET LES AVANCÉES OBTENUES.

SÉBASTIEN JACQUART

**A** l'échelon national, les agriculteurs ont mobilisé chaque jour, entre les 22 janvier et le 2 février, 40 000 d'entre eux, issus de 85 départements. Dans l'Ain, l'ensemble des cantons ont participé, réunissant notamment plus d'un millier de personnes et 130 tracteurs au barrage de l'A6, du 29 janvier au 2 février, et 120 personnes et 80 tracteurs à Collonges, le 30 janvier. Sans oublier les blocages des plateformes d'approvisionnement de Carrefour à Bâgé-la-Ville et de System U à Saint-Just. « Les mois que nous venons de vivre sont historiques. Selon les militants

*les plus anciens et les plus aguerris, on n'avait jamais vu une mobilisation aussi longue ni d'une telle ampleur », s'est émerveillé Christophe Chambon, secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le 8 mars à Mézériat, lors du congrès de la fédération de l'Ain. « Grâce à vous, nous avons fait force contre le Gouvernement et contre toutes ses lois qui vont à l'encontre de la survie de notre agriculture française et de la souveraineté alimentaire », a ajouté pour sa part, Jonathan Janichon, président de la FDSEA 01. Si celui-ci*

## 25-45 %

**Pour être autonome dans sa production de viande, il manque à la France, 25 % pour les bovins, 35 % pour la volaille, 45 % pour les ovins et, pour la première fois, 2 % pour le porc.**

se félicite de plusieurs victoires « comme l'abandon de la hausse sur la taxe sur le gazole non routier, des enveloppes supplémentaires pour la viticulture et l'agriculture biologique, la reconnaissance de l'agriculture comme métier en tension ou la suppression du conseil stratégique phytosanitaire », « le compte n'y est pas », considère-t-il.

Unaniment, la profession est d'avis de maintenir la pression. L'État l'a bien compris d'ailleurs, en retenant 62 propositions sur les 120 qu'a fait remonter le syndicat. « Tout est en route, a assuré la préfète de l'Ain, Chantal



## Les Chambres d'agriculture ont 100 ans

Les Chambres d'agriculture ont été créées en 1924. Un centenaire célébré lundi 18 mars par celle de l'Ain, qui pour sa part, est née en 1927. D'un seul employé occupant un simple bureau situé, à l'époque, 9 rue Notre-Dame à Bourg-en-Bresse, elle est passée à 82 personnes aujourd'hui qui occupent un bâtiment rehaussé de deux étages au milieu des années 1990, donnant sur le champ de foire. En 1929, on dénombre dans l'Ain 37 885 exploitations occupant une surface moyenne de 9,7 hectares. En 2020, elles ne sont plus que 3 017, mais pour une surface moyenne de 81 hectares. « Ces 20 dernières années voient l'émergence de défis multiples : économique, sanitaire, sociétal, climatique, démographique, environnemental », constate la Chambre. Mais, celle-ci veut croire que « oui, l'agriculture a de l'avenir ».



Mauchet. Au niveau national, régional ou local, nous avons commencé à travailler, avec une rencontre organisée toutes les trois semaines. Et des indicateurs de suivi des évolutions vont être mis en place localement. Mon travail consiste à faire remonter vos besoins, par exemple, sur la simplification des dossiers PAC (Politique agricole commune) d'installation ou dans les relations avec l'Office français de la biodiversité (OFB).» Ces relations, en effet, cristallisent les mécontentements. «Au-delà des questions de rémunération (lire l'article ci-contre), le port d'arme des agents de l'OFB a été un sujet prégnant sur les barrages, s'est étonné Jonathan Janichon. Les agriculteurs ont le sentiment d'être traités en criminels.» Et Christophe Chambon d'appuyer : «Il n'est pas utile d'être armé pour procéder au contrôle administratif du traitement des haies et des cours d'eau. Nous sommes des chefs d'entreprise responsables.» Dans le train vers le Salon de l'agriculture, la préfète a discuté avec un jeune agriculteur qui lui disait avoir été contrôlé cinq fois, depuis son installation en 2022. «L'engagement est pris d'un seul contrôle par an et par exploitation, rappelle-t-elle. Et nous allons travailler sur le protocole de l'OFB.» ■

## La rémunération, nerf de la guerre

### Coûts de production et respect de la loi Egalim ont été centraux dans les débats.

«Mettre en place des lois comme Egalim, c'est très bien. Encore faut-il les mettre en application», a lancé Christophe Chambon, secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), lors du congrès de la fédération de l'Ain, le 8 mars. «Si les transformateurs ou la grande distribution ne respectent pas les règles, ils doivent payer.» De même, Justin Chatard, président des Jeunes Agriculteurs de l'Ain, a plaidé pour «des amendes dissuasives qui devraient être versées aux agriculteurs». «Une rémunération à la hauteur des enjeux» est en effet nécessaire, estime-t-il, pour susciter des vocations et favoriser l'installation de nouveaux exploitants. La profession est unanime à vouloir que les coûts de production servent de base à «une construction des prix en marche avant», expression employée plusieurs fois. Elle ne veut pas, en revanche, des «prix planchers», évoqués par Emmanuel Macron. «C'est un mot qui ne veut rien dire. Pour moi, un prix plancher, c'est un prix plafond», estime Christophe Chambon.

Mais la question de la rémunération ne s'est pas limitée aux débats autour de ce texte de loi. Les plateformes des collectivités comme Agrilocal ont également été évoquées. «Il n'y a pas de place pour les labels qui se retrouvent en concurrence avec des produits standards», s'est ému un éleveur de volaille. «Ce n'est pas la vision que nous avons d'Agrilocal», a défendu le vice-président du Conseil départemental à l'agriculture, Jean-Yves Flochon. Nous avons abondé cette plateforme précédemment pour qu'elle ne soit pas un outil de dumping entre producteurs, mais de valorisation des productions locales. Cependant, si certains ont du mal à y accéder, on peut y travailler encore.»

Enfin, le sujet des prix est allé de concert avec celui des importations et le refus de laisser entrer des produits moins disant en termes de normes environnementales et vétérinaires. «Les clauses miroirs sont l'élément le plus pertinent pour préserver notre souveraineté alimentaire», a approuvé le sénateur Patrick Chaize. Et le député Damien Abad de reconnaître pour sa part : «Souvent, le travail des parlementaires s'arrête au vote de la loi. Or, il est important d'opérer un suivi, pour que les textes s'appliquent.»



Patrick Chaize, Jean-Yves Flochon, Chantal Mauchet, Damien Abad, Jonathan Janichon.